

AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER À 18H30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le jeudi 30 janvier 2025, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 24 janvier 2025.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

Présents :

Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, Mme Emma BELLOTTI, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Cyrielle BOUISSET, M. Bruno BREHON, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, Mme Sylvie COUSIN, Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Vincenzo GIARDINA (à partir de 18h44), M. Alexandre GUENFICI, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, Mme Stéphanie KAISER, M. Serge KALPAKDJIAN, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, M. Mohamed MAZOUNI, M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA (à partir de 19h00), M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Florian ROBIN, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

Mme Yamina ABED (à Mme Evelyne RAPINAT), M. Xavier BELART (à M. Jacques PAIRO), Mme Christine CARLESSO (à M. Bruno BREHON), Mme Dominique MARTIN-LAVAL (à Mme Sylvie ALAUX), M. Éric PARRA (à M. Yves PENET jusqu'à 18h59), Mme Marie-Christine PINET (à Mme Sophie PONS-PELOFY)

Absents excusés :

M. Jean-François DARAUD, M. Vincenzo GIARDINA (jusqu'à 18h43), Mme Rabiye MONTÖR, M. Yann RUDENT, Mme Viviane THIVENT

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024.....	3
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	3
3 – FONCIER – BILAN DES MUTATIONS 2024	3
4 – FONCIER - CESSION IMMEUBLE - 11 RUE HOCHÉ (PARCELLE AB 565).....	4
5 – COMMANDE PUBLIQUE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SAS EVANCIA BABILOU DANS LE CADRE DE LA RÉSILIATION DU MARCHÉ PUBLIC DE RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHE.....	4
6 – COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DES OPÉRATEURS DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX.....	6
7 – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSION TRACTOPELLE CATERPILLAR.....	8
8 – SPORTS - SUBVENTION - CERCLE DES NAGEURS NARBONNAIS (CNN) - PISCINE NARBONNE-PLAGE	8
9 – GRANDS PROJETS - CONVENTION DE PARTENARIAT SITES PILOTES - QUARTIER GARE PEM - PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE	9
10 – VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYADEN - SUBVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC - ANNÉE 2024 - RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC QUARTIER LES PEUPLIERS... ..	10
11 – VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - RUE DES PEUPLIERS - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA SOCIÉTÉ SM TERRITOIRES DE DEMAIN / LE GRAND NARBONNE ET LA VILLE DE NARBONNE.....	10
12 – VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE ENEDIS / LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE RESTAURATION ET LA VILLE DE NARBONNE - 11 RUE VIOLLET-LE-DUC.....	11
13 – DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION CHANTIER D'INSERTION - RECYCLAGE DES EMBALLAGES DE STÉRILISATION - IDEAL	11
14 – DÉVELOPPEMENT DURABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION CPIE BASSIN DE THAU.....	12
15 – DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONTRACTUALISATION À L'ÉCO-ORGANISME ALCÔME DANS LE CADRE DE LA REP MÉGOTS	12
16 – INTERCOMMUNALITÉ - REDEVANCE SPÉCIALE 2023 - CONVENTION ENTRE LE GRAND NARBONNE ET LA COMMUNE DE NARBONNE	13

La séance est ouverte à 18h35

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Olivier DE PECO – DGA, M. Lucas BRUN, Mme Dorothee CANTONI – Direction du

Cabinet, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste

Monsieur le Maire : Il est 18h30, On va commencer. Je vais procéder à l'appel de vos noms pour vérification du quorum. Y a-t-il des procurations que je n'ai pas citées ? On est bon.

Je vous propose d'élire Mme RAPINAT comme secrétaire de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est élue secrétaire de séance.

Le Conseil adopte à l'unanimité

(Mme Évelyne RAPINAT est désignée.)

Pour être parfaitement complets, nous accueillons une stagiaire également de l'IUT carrière juridique.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ou des questions ? On passe au vote. On enregistre le vote de Mme PONS-PELOFY, sa télécommande est défectueuse.

Votants : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ou des questions ? On passe au vote.

Votants : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

3 – FONCIER – BILAN DES MUTATIONS 2024

Sylvie ALAUX

Monsieur le Maire : C'est une délibération récurrente chaque année.

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. Conformément à la loi et comme chaque année, le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la collectivité, au titre de l'année 2024, vous a été communiqué. Toutes ces acquisitions et cessions ont fait l'objet de délibérations ou de décisions. Il ressort de ce document que le bilan des cessions s'élève à un montant de 507 673 € et le bilan des

acquisitions s'élève à un montant de 9 627 €. Je vous demande donc de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année 2024.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On prend acte de cette délibération sans voter.

Le Conseil prend acte

4 – FONCIER - CESSION IMMEUBLE - 11 RUE HOCHÉ (PARCELLE AB 565)

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La Ville de Narbonne est propriétaire d'un immeuble situé 11 rue Hoche, d'une emprise de 75 m², constitué de 6 logements dont certains ont moins de 20 m². Ce bien vétuste a fait l'objet d'un appel à projets en 2023, mais aucun des opérateurs n'a donné une suite indiquant que l'immeuble ne présentait aucun intérêt économique. Le bien a été évalué à 70 000 € par le service des Domaines avec une marge d'appréciation de 10 %. M. Charles GOALLO et Mme Cécile SUZANNE, propriétaires de l'immeuble mitoyen, ont fait une offre d'acquiescer l'immeuble à hauteur de 70 000 € en vue de réhabiliter le bâti. Le projet de réhabilitation présenté par Mme SAURY, architecte du projet, fait état de la création de locaux communs au rez-de-chaussée ainsi que de deux appartements aux premier et deuxième étages et d'une extension de leur logement au dernier étage. Je vous propose donc d'approuver la cession de l'immeuble à M. GOALLO et Mme SUZANNE.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques ? On passe au vote.

Votants : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

Il faut prendre acte du vote par procuration de Mme PINET entre les mains de Sophie PONS-PELOFY.

5 – COMMANDE PUBLIQUE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SAS EVANCIA BABILOU DANS LE CADRE DE LA RÉSILIATION DU MARCHÉ PUBLIC DE RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Un marché public de réservation de places en crèche a été conclu avec la société EVANCIA BABILOU en 2022 pour une durée fixée à 5 ans, reconductible pour une durée identique, à un prix global et forfaitaire pour la réservation de 50 places dans la structure d'accueil, pour un montant annuel de 476 850 €. Cette société était titulaire du précédent marché, depuis 2014. À la suite de plusieurs contrôles organisés par les services de la protection maternelle et infantile du Département de l'Aude, des carences liées à un taux d'encadrement insuffisant ont été relevées dans la gestion de la crèche par la SAS EVANCIA BABILOU au cours de l'année 2023 et en début d'année 2024. Cette situation avait conduit le préfet de l'Aude à ordonner, le 18 décembre 2023, la fermeture de l'établissement pour une durée de 3 mois. La réouverture de la structure a finalement été autorisée le 23 janvier 2024, mais avec une capacité d'accueil réduite à 40 berceaux afin de respecter les taux d'encadrement.

Dans ce contexte, la Ville de Narbonne a engagé une démarche afin de dénoncer le marché qui la lie à son titulaire dès lors que celui-ci s'est retrouvé dans l'incapacité de garantir l'accueil de 50 berceaux, tel que cela était exigé par le marché public. Le 21 octobre 2024, la Ville de Narbonne a

notifié à la SAS EVANCIA sa décision de résiliation de contrat pour faute. Cette décision de résiliation a conduit à l'engagement de négociations afin de permettre de fixer la prise d'effet de la résiliation pour prendre en compte l'intérêt des familles. Les parties sont donc parvenues à trouver un accord. La commune et la SAS EVANCIA BABILOU ont accepté de conclure une transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil. Au titre des concessions réciproques acceptées, il a été convenu les engagements suivants : la SAS EVANCIA BABILOU accepte la réfaction appliquée sur le prix global et forfaitaire du marché public, soit une réfaction d'un montant de 24 247 € pour l'année 2023 et de 123 645 € pour l'année 2024 ; la résiliation simple pour faute, sans indemnité, du marché public de réservation de places en crèche au 31 juillet 2025. En contrepartie, la commune de Narbonne a accepté de reporter la date de prise d'effet de la résiliation simple pour faute du marché de réservation de places en crèche au 31 juillet 2025 et non comme prévu initialement au 31 12 2024 ; de régler, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 juillet 2025, un prix global et forfaitaire correspondant à la réservation de 30 places en crèche, soit un montant total de 174 234 €.

La commune et la SAS EVANCIA BABILOU reconnaissent également que le présent protocole transactionnel règle la totalité du litige et par conséquent renoncent à toutes instances et actions ultérieures ayant le même objet. Cette rupture du marché s'inscrit également dans un contexte démographique national qui se caractérise par une baisse sensible des naissances. Dans ce cadre, les familles dont les enfants seront accueillis jusqu'au 31 juillet 2025 au sein de la crèche gérée par BABILOU bénéficieront ensuite, en tout état de cause, pour celles qui le souhaitent, de places au sein de nos crèches et également auprès des assistantes maternelles.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je signale en amont l'arrivée de M. Vincenzo GIARDINA.

(Arrivée de Vincenzo GIARDINA à 18h44.)

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Dans ce dossier, j'ai vu que le protocole transactionnel n'était pas joint. D'habitude ils sont joints, mais de moins en moins. C'est dommage puisque cela permet de savoir lorsqu'on fait une transaction, un protocole transactionnel, cela veut dire que la partie en face, en principe, n'est pas d'accord avec la résiliation. Cela nous aurait permis de voir les arguments avancés par la SAS EVANCIA BABILOU. Je ne vous reproche pas d'avoir fait la résiliation et d'avoir fait la transaction – je trouve qu'elle est très bien faite – dans la mesure où cela vous a permis le fait qu'elle n'ait pas pu honorer 50 places au lieu de 40. Vous savez qu'on aurait pu renégocier le marché à la baisse, vous avez choisi plutôt la résiliation pour la bonne et simple raison qu'effectivement avec la baisse de natalité, les crèches de la Ville supporteront largement les enfants et les demandes des parents. Je crois que c'est celui-ci l'objectif recherché. Je souhaiterais que d'ores en avant le protocole transactionnel soit joint pour qu'on ait un consentement éclairé.

Madame Sylvie ALAUX : On a repris les dispositions principales de l'accord transactionnel. Une clause de confidentialité était insérée dans la transaction, mais le principal litige portait sur la date de fermeture que nous aurions souhaitée au 31 décembre 2024. On a reporté, en accord avec eux, au 31 juillet 2025 ce qui permettait également de ne pas causer de préjudice aux familles pour l'année scolaire.

Monsieur le Maire : C'est un accord transactionnel de bon sens. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

6 – COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DES OPÉRATEURS DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Vous savez que l'on se voit sur deux demi-journées avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux avec plusieurs élus, dont Philippe CAZAL dans votre groupe. On observe et on écoute les rapports, rien de particulier, nous posons les questions en séance et les rapports sont annexés. Y a-t-il des questions ?

Madame Virginie BIROCHEAU : Bonsoir, Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les élus. Évidemment il y a le rapport annuel de l'ARENA de 2023. Je voudrais déjà en profiter pour rendre hommage à Lionel ORMIERES qui nous a quittés cette semaine et que j'avais eu l'occasion de rencontrer la toute première fois avec « Ne touche pas à mon parc ». Il m'avait interrogée, il y a 4 mois, à propos de ce que je pensais de l'ARENA et évidemment des 5 ans de l'ARENA et savoir si pour moi c'était un investissement rentable pour la Ville. Je lui avais répondu : je n'ai pas encore le rapport annuel donc je ne vais pas m'avancer. Il me semble qu'il y a beaucoup de places gratuites, mais pour le reste, on attend de voir.

Ce soir, j'ai envie de dire que c'est une ARENA arnaque aux Narbonnais qui ont payé 27 M€ pour sa construction, avec la perte évidemment d'une partie du Parc des Sports et qui perdent quasiment 1 M€ chaque année en frais de fonctionnement, c'est colossal ! Quand les élus ont les yeux plus gros que le ventre, cela donne une gabegie financière, car si on regarde le rapport annuel de 2023, que nous dit-il ? La fréquentation sportive pour les matchs des Centurions a baissé ; le nombre de jours d'entraînements aussi de même que pour les événements économiques ; et le nombre d'entrées payantes aux concerts est quasi identique à 1 000 places près, par rapport à 2022. En 2022, on sortait du Covid et, pour moi, en 2023 ce n'était plus un obstacle. Le nombre total de visiteurs a baissé de 12 000 personnes en un an. La société en charge de la délégation de service public arrive péniblement à dégager un bénéfice de 110 000 € et rétrocèdera à la Ville 60 000 € de redevance en moins. Je crois que c'est 55 000 €. J'entends encore dire l'ancien Président des Centurions à la réunion publique : cette salle multi modale ne sera pas assez grande avec les 5 000 places pour accueillir tous nos spectateurs. Je n'ai rien évidemment contre le volley, c'est juste que l'emplacement et la taille... « Ne touche pas à mon parc » avait bien dit que c'était un équipement qui n'avait pas d'avenir, car trop grand et trop cher. Avec les frais de fonctionnement qui explosent, le pouvoir d'achat des personnes dont on sait ici que c'est très précaire et que les places sont à 70 € – avec une qualité qui n'est pas toujours à la hauteur – la question que je vous pose est : quand va-t-on enfin transférer cette ARENA arnaque au Grand Narbonne et donc aux élus qui vous ont élu au Grand Narbonne ? Merci.

Monsieur le Maire : On ne va pas... Cette ARENA vous ne l'aimez pas depuis 5 ans. Vous n'avez pas fait le deuil de sa construction. Je ne veux pas repartir dans un débat, c'est toujours le même. On tourne en boucle. Elle a été adoptée, elle fait partie du paysage, elle est très bien gérée et elle apporte un plus évident dans l'attractivité de notre territoire. Madame PETROVIC.

Madame Milanka PETROVIC : Bonsoir à toutes et à tous...

Madame Virginie BIROCHEAU : Attendez ! C'est tout ce que vous avez à dire ?

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Virginie BIROCHEAU : Vous allez regarder les chiffres du rapport annuel ?

Monsieur le Maire : Madame, j'ai fait les deux commissions consultatives. Vous revenez toujours en boucle. On arrête, je n'entrerais pas dans ce débat. Je vous ai apporté les éléments...

Madame Virginie BIROCHEAU : Il y a 14 000 spectateurs en moins...

Monsieur le Maire : Vous n'avez qu'à écrire mes réponses aussi et comme cela, vous ferez les questions-réponses. Madame PETROVIC, s'il vous plaît.

Madame Milanka PETROVIC : Je soutiens Mme BIROCHEAU sur tout ce qu'elle a dit. Au regard des quelques éléments financiers que nous avons – un chiffre d'affaires à 682 900 €; contribution de la collectivité de 764 800 € – l'ARENA nous apparaît visiblement déficitaire : une salle trop grande par rapport à l'aire urbaine et à sa fréquentation. J'ai plusieurs questions.

Ma première question est : combien l'ARENA a coûté aux Narbonnais et Narbonnaise cette année ? Ma deuxième question concerne la fréquentation de l'ARENA. Si on compare par rapport aux autres villes de France, je constate que la fréquentation de l'ARENA est 2 fois inférieure aux autres salles équivalentes. Je vais vous donner quelques exemples par rapport aux ratios. Si on divise le nombre de visiteurs de l'ARENA par rapport au nombre de places, on a un rapport de fréquentation de 16 à Narbonne ARENA. Si on compare par rapport à d'autres salles équivalentes, le rapport est plutôt de 35 : Toulouse 400 000 visiteurs pour 11 000 places donc rapport de fréquentation de 36 ; Dijon 312 000 visiteurs pour 8 888 places, rapport de fréquentation 35 ; pour Rouen 259 000 pour 8 000 places, rapport de fréquentation à 33 ; Amiens 33 ; Nantes nous sommes à 50, on a carrément une très bonne fréquentation avec 450 000 visiteurs pour 9 000 places. On constate que l'ARENA nous a coûté 28 M€, qu'elle est déficitaire, que la salle est exploitée de moitié par rapport aux autres salles équivalentes en France et que le délégataire de service a un certain coût. Ma question, Monsieur le Maire, est : quel est votre objectif de fréquentation pour cette salle, en avez-vous un ? Merci.

Monsieur le Maire : C'est la même réponse. On n'entre pas dans le débat. Vous avez tous les chiffres, tout est noté. Il n'y a pas de déficit de la salle. Il y a une prestation d'équilibre. Nous achetons des prestations de services pour que le volley joue, pour les concerts seniors, les journées Ville, pour les vœux, pour le concert de la carte ELICIA, pour le bal guinguette. C'est une animation, c'est une attractivité. La salle est parfaitement gérée, elle restera dans le giron de la Ville de Narbonne et elle continuera à faire rayonner notre territoire. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Par rapport à la salle, je voudrais rétablir un peu ce qui vient d'être dit. Il y a de bonnes analyses, mais elles sont faussées parce qu'on n'a rien à reprocher à la société S-PASS. Elle fait son travail. La seule chose est que lorsqu'on a ouvert le marché – qui avait été présenté par S-PASS – elle avait présenté un budget avec une rétrocession de la Ville de 1 300 000 €. La Ville a fait le choix, pour baisser justement le montant attribué chaque année – aujourd'hui, c'est 764 000 € et avec ce que reçoit la Ville, cela ferait 700 000 € – eh bien ! Ils ouvrent effectivement peu la salle. Le nombre de jours d'ouverture de la salle sur 360, je crois que c'est 52 ou 53. C'est peu effectivement, mais cela permet du coup de réduire les coûts et de rester sur une base pour la Ville d'environ 700 000 €. Parce qu'au départ, ils voulaient aussi faire en sorte de pouvoir créer des œuvres et être un centre de création d'œuvres et, du coup, avec beaucoup plus d'ouverture, etc. C'est un pari pour la Ville parce que – je l'avais indiqué à l'époque – en attendant, si on verse un 1 300 000 €, c'est très difficile de faire face à cette dépense, plus le remboursement du prêt avec les intérêts, cela fait plusieurs millions d'euros à supporter chaque année.

Après, effectivement, s'il devenait un équipement communautaire et qu'on revoyait le contrat avec S-PASS et qu'on lui permettait d'utiliser cette salle beaucoup plus, eh bien ! Il aurait effectivement, comme les autres salles dont vous avez fait état, la possibilité d'avoir plus de spectateurs et plus de spectacles. Mais ce n'est pas le choix qui a été fait et, tout simplement, pour des raisons budgétaires.

C'est un risque, c'est ce que j'avais indiqué au départ lorsque j'étais intervenu. J'avais dit : attention, pour une Ville comme Narbonne, cela va représenter entre 1,2 et 1,3 M€ de subvention annuelle. C'est exactement le budget qu'a présenté la société S-PASS. Il y avait d'ailleurs 5 salariés prévus, ils ont baissé à 4. Sur la communication prévue, ils avaient aussi baissé la voilure. C'est un choix ! On ne peut pas leur reprocher en tout cas de ne pas faire leur travail. Ils font le maximum par rapport au marché qui a été passé. Vous avez raison la fréquentation est assez faible.

Deuxième sujet qui me paraissait plus important, enfin plus embêtant, c'est sur la délégation qui concerne la chaufferie de Saint-Jean-Saint-Pierre parce qu'il y a un déficit de 600 000 €. On a quand même très souvent des problèmes avec cette chaufferie. Le prix de l'énergie a augmenté. J'ai vu qu'elle avait été fermée 3 mois sur 7 de fonctionnement et, du coup, on utilise finalement plus de gaz que de bois. Elle est vieillissante. Avez-vous prévu quelque chose pour cette délégation pour rééquilibrer les choses ? Je ne connais pas les résultats, si vous avez déjà une vue sur les résultats de 2024, mais ce n'est pas très brillant : un résultat déficitaire de plus de 600 000 €. C'est quand même regrettable. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout un équipement qui permet de faire des économies d'énergie, bien au contraire.

Monsieur le Maire : Ils ont eu des problèmes et des soucis techniques – je parle sous couvert de Philippe CAZAL puisqu'on était ensemble – en 2021, pas en 2022, mais en 2023 puisque nous sommes sur le rapport de 2023. Il me semble qu'ils ont dit qu'en 2024 ils n'avaient pas eu ces problématiques ou de façon beaucoup plus isolée. Ils font les investissements progressivement et l'année 2023 est une année exceptionnelle pour eux. Monsieur CAZAL, voulez-vous compléter ?

Monsieur Philippe CAZAL : Non.

Monsieur le Maire : C'est ce qu'ils nous ont révélé à la Commission Consultative. S'il n'y a pas d'autres interventions, on prend acte.

Le Conseil prend acte

7 – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSION TRACTOPELLE CATERPILLAR

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Des dérogations habituelles du Centre Technique Municipal, dont la mise en vente sur le site Agorastore d'un tractopelle Caterpillar, prix de départ 4 500 €, prix de réserve 9 000 €.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

8 – SPORTS - SUBVENTION - CERCLE DES NAGEURS NARBONNAIS (CNN) - PISCINE NARBONNE-PLAGE

Jacques PAIRO

Monsieur Jacques PAIRO : Merci, Monsieur le Maire. La piscine de Narbonne-Plage, inaugurée en janvier 2020, offre un service de qualité pour les scolaires, les licenciés et l'ensemble des usagers. Le

Cercle des Nageurs Narbonnais bénéficie d'une convention de mise à disposition de cet équipement. Le club connaît un grand développement dans toutes les activités aquatiques. Pour soutenir cet élan positif, la commune de Narbonne souhaite accompagner le CNN dans la gestion de la piscine de Narbonne-Plage par une subvention annuelle de 50 000 €. Je vous propose donc d'approuver cette subvention annuelle.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Juste une explication. On avait voté la précédente subvention au mois de décembre 2024 de 32 000 €, est-ce cela ?

Monsieur le Maire : Une avance.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Qu'est-ce qu'a changé entre décembre et aujourd'hui ? Vous ont-ils fait part d'une insuffisance par rapport au fonctionnement ?

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, le club s'est développé et qui occupe Narbonne-Plage avec des lignes d'eau. Il y a donc une réalité budgétaire et on préfère l'anticiper dès le début d'année. On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

9 – GRANDS PROJETS - CONVENTION DE PARTENARIAT SITES PILOTES - QUARTIER GARE PEM - PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Merci, Monsieur le Maire. Cette convention concerne le partenariat entre la Ville et la Banque des Territoires. Plus précisément, l'objet de la convention est le financement des études prévues dans la requalification du quartier gare en vue du Pôle d'Échanges Multimodal. La Banque des Territoires accorde à la Ville une subvention de 150 000 € dans le cadre des études générales. Le coût estimé total des études pour la requalification de ce quartier gare est de 390 000 €. 5 actions sont prévues sur cette étude : une étude de faisabilité complémentaire du Pôle d'Échanges Multimodal ; une deuxième étude qui concerne la programmation et la définition du modèle économique de la Maison des Mobilités ; une troisième étude qui a pour but le diagnostic et la définition du positionnement commercial des services et des activités du quartier gare ; une étude, la quatrième, qui concernera la requalification urbaine et paysagère de tout le quartier gare ; enfin la cinquième étude sera plus opérationnelle qui permettra une lutte contre la vacance résidentielle sur ce même quartier.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Monsieur Bruno BREHON : Merci. Juste avoir des précisions sur l'action une : étude de faisabilité complémentaire.

Monsieur le Maire : Sophie ? Des études complémentaires pour la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal. Que voulez-vous savoir ?

Monsieur Bruno BREHON : Ce qu'il y a à l'intérieur en termes de « complémentaire ».

Monsieur le Maire : On fait l'aménagement extérieur, cela prend un périmètre plus large. C'est le PEM non pas dans le cadre de l'Agglomération, mais le complément fait dans le cadre de l'action Cœur de ville. C'est tout le périmètre environnant de la gare et donc on reprend les façades, les avenues complémentaires, en perpendiculaire de la gare. C'est tout l'environnement autour de la gare. Je crois qu'il y a un co-financement.

Madame Sophie PONS-PELOFY : Oui, avec la Banque des Territoires.

Monsieur le Maire : Et ce sont eux qui nous donnent le cadre de l'étude de réalisation.

Monsieur Bruno BREHON : Sur certains des quartiers que vous avez cités, on voit que c'est dans les actions suivantes, mais l'étude complémentaire de faisabilité du PEM, c'est là où on ne sait pas vers où ça va !

Monsieur le Maire : Ce n'est pas « faisabilité » dans le terme « on le fait ou on ne le fait pas ». C'est dans le cadre du financement de l'enveloppe totale qui sera dédiée au PEM. On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

(Arrivée d'Éric PARRA à 19h00.)

10 – VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYADEN - SUBVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC - ANNÉE 2024 - RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC QUARTIER LES PEUPLIERS

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : La Ville de Narbonne, en adhérant au Syndicat Audois de l'Énergie, peut bénéficier de subventions dans le cadre de la rénovation de son éclairage. En l'occurrence, ici la Ville a souhaité associer le Syndicat dans le cadre du subventionnement 2024 en éclairage public. Le quartier des Peupliers va être restructuré et cela engendrera des travaux de voirie qui comprendront notamment la mise en place de l'éclairage LED avec télégestion. Il s'agit d'un financement uniquement pour l'éclairage public. Le SYADEN viendra abonder de 20 000 € et le total des travaux est prévu à 50 000 € d'éclairage public.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

11 – VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - RUE DES PEUPLIERS - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA SOCIÉTÉ SM TERRITOIRES DE DEMAIN / LE GRAND NARBONNE ET LA VILLE DE NARBONNE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : C'est une convention entre la société SM, la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne. Cette convention a deux objectifs : autoriser le Grand Narbonne et la Ville à réaliser des travaux en lien avec l'aménagement de l'espace public. La Ville et le Grand Narbonne vont venir faire des travaux d'espace public, mais sur les terrains dont SM est propriétaire. C'est le fait de nous autoriser à venir faire ces travaux chez eux. Deuxième objectif de cette convention : définir les parcelles et les zones qui seront ensuite rétrocédées à la Ville puisque SM va faire des travaux de réaménagement du petit cours de La Mayrale sur leur parcelle. Il est prévu une rétrocession par la suite à la Ville. Cette convention prévoit ces deux points.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ou des questions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

12 – VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE ENEDIS / LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE RESTAURATION ET LA VILLE DE NARBONNE - 11 RUE VIOLLET-LE-DUC

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Il s'agit de la signature d'une convention tripartite pour que le réseau public de distribution qui a été installé pour raccorder le bâtiment situé 11 rue Viollet-Le-Duc puisse être utilisé en cas de nouvelles demandes de raccordement. Ce qui implique que le propriétaire autorise ENEDIS à utiliser l'extension du réseau créé. La commune donne également son accord à la remise en concession à ENEDIS du réseau construit. La commune souhaite ainsi que le réseau tiré puisse être réutilisé afin notamment d'éviter des tranchées intempestives au même endroit.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

13 – DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION CHANTIER D'INSERTION - RECYCLAGE DES EMBALLAGES DE STÉRILISATION - IDEAL

Alain VICO

Monsieur Alain VICO : Merci, Monsieur le Maire. Petite nouveauté cette année, vous savez que nous travaillons régulièrement avec la structure IDEAL qui permet la création de goodies durables à partir de matières premières initialement destinées au rebut... À mutuellement fabriquer sur la base des drapeaux de la collectivité mis au rebut. Mais cette année, le stock se tarit donc le service du développement durable a cherché d'autres solutions pour conserver ce goody durable. En parallèle, dans une démarche de travail partenarial, le service DD a rencontré l'hôpital pour échanger sur les bonnes pratiques. L'hôpital ne dispose pas encore de solutions de valorisation des matières pour ses emballages de stérilisation utilisés en bloc opératoire. Ils sont actuellement jetés avec les ordures ménagères. C'est ainsi qu'est née l'idée d'expérimenter des goodies dans un nouveau matériel issu

de ce qui aurait dû être un déchet. Ces sacs servent de support de sensibilisation lors d'échange avec le grand public tel que le ramassage citoyen et ils participent à un territoire plus propre et plus durable.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

14 – DÉVELOPPEMENT DURABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION CPIE BASSIN DE THAU

Alain VICO

Monsieur Alain VICO : C'est un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau qui propose des sensibilisations relatives au contexte littoral. Il dispose de compétences et d'animations dédiées et avec qui la Ville a travaillé depuis 2024. Il s'agit ici de fixer le partenariat pour le forum du développement durable aux Natur'ailes qui se tiendra le 7 juin, pour la fête du pauvre à Narbonne-Plage et des océans les 27 et 28 juin et pour la sensibilisation sur deux marchés de plein air en juillet et en août.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

15 – DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONTRACTUALISATION À L'ÉCO-ORGANISME ALCÔME DANS LE CADRE DE LA REP MÉGOTS

Alain VICO

Monsieur Alain VICO : Ici, c'est le principe du « pollueur payeur ». Les industriels du tabac financent ces éco-organismes de façon à pouvoir proposer aux collectivités des solutions pour essayer d'en finir avec tous ces mégots jetés dans les rues. Ce partenariat va nous permettre de mettre en place du matériel, collectes et sensibilisation pour diminuer le nombre de mégots au sol et dans l'environnement et de les orienter vers une filière de traitement adéquate puisque je vous rappelle que ce sont des déchets toxiques. Un seul mégot peut polluer, à lui seul, plus de 500 litres d'eau. Tous les frais engagés par la collectivité seront remboursés à n+1 et les prestations et matériels seront choisis à travers un catalogue d'ALCÔME. La première étape de ce projet va être de situer les *hot spots* que nous allons choisir et certainement seront ceux où, dans la ville, nous avons le plus de mégots.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41

Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

16 – INTERCOMMUNALITÉ - REDEVANCE SPÉCIALE 2023 - CONVENTION ENTRE LE GRAND NARBONNE ET LA COMMUNE DE NARBONNE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Cette délibération précise le montant de cette redevance spéciale que doit la Ville au Grand Narbonne. Le montant est de 217 874,28 €. L'idée est de facturer à la commune les différents apports en déchetterie des services municipaux ainsi que l'enlèvement et le traitement des containers utilisés pour les bâtiments et espaces publics de la Ville.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

QUESTIONS ÉCRITES

Monsieur le Maire : Le Conseil municipal n'est pas terminé, il y a deux questions écrites de M. SAINTE-CLUQUE. On vous écoute.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci, Monsieur le Maire. À l'occasion de vos vœux – d'ailleurs nous vous remercions tous puisque nous avons tous reçu vos vœux dans nos foyers avec votre photo –, vous avez présenté une année que vous qualifiez de « renversante » pour notre ville en mettant en avant de nombreux projets. Cependant, il est difficile de ne pas s'interroger sur la place accordée à la communication dans votre démarche puisque votre discours, accompagné d'une communication pour le moins abondante sur les réseaux sociaux, dans la presse et par d'autres supports, semble s'inscrire dans une logique de mise en scène plutôt que dans une véritable démarche d'information ou de concertation avec les Narbonnaises et les Narbonnais. Vous le savez, dans une période où chaque euro compte, nous devons nous interroger sur les priorités budgétaires.

Distribuer des cadeaux aux aînés, organiser des spectacles, multiplier les campagnes de promotion ne remplacera pas une réelle amélioration du cadre de vie des Narbonnais. Il est également légitime de se demander si ces dépenses massives de communication ne servent pas davantage à préparer les prochaines échéances électorales qu'à informer ou rassembler nos concitoyens. À ce titre, nous souhaiterions donc obtenir une réponse claire et précise : quel a été le coût total des dépenses engagées par la mairie pour les vœux cette année ? Y compris, bien sûr, la communication avec l'envoi des vœux à chaque foyer par voie postale, tous les supports, les événements, les cadeaux offerts comme les places de match lors de la présentation des vœux. En tant qu'élus responsables, nous avons le devoir de veiller à une gestion transparente et rigoureuse des deniers publics et nous espérons que vous allez partager avec nous le détail de ces dépenses.

Je donne une petite anecdote...

Monsieur le Maire : Non, c'est la question écrite... Point !

Monsieur Nicolas Sainte-Cluque : Juste une chose pour vous dire qu'on aurait par exemple pu prélever une somme de ce budget communication pour faire un don à la commune de Mayotte comme l'on fait beaucoup de collectivités.

Monsieur le Maire : Non, Monsieur, vous restez sur la question écrite ou on arrête !

On répond à votre première question. Vous faites vôtre le slogan de notre ville pour 2025 « Narbonne renversante » et je vous en remercie. Vous interrogez néanmoins sur la place accordée à la communication par rapport aux réalisations et vous mélangez un peu tout en évoquant la communication sur les réseaux sociaux, les vœux à la population, les concerts gratuits à destination des seniors ou de tous les Narbonnais, les boîtes de chocolats offertes aux détenteurs de la carte ELICIA. Ainsi, en transparence budgétaire, je me dois de soulager vos interrogations en vous apportant ces indispensables précisions.

Vous avez raison, il y a une augmentation cette année de 8,9 %. Nous sommes passés, en 2024, de 22,69 € par personne à 24,71 € par personne, soit 39 000 €. Ce qui représente 0,68 € par habitant. Mais on est dans le détail et dans la transparence budgétaire donc : les chocolats aux seniors, c'est 57 000 €, 1 € par habitant ; le concert des seniors, c'était Liane Foly cette année, c'est 53 000 €, 0,90 € par habitant ; le concert de l'harmonie de Narbonne 26 000 €, soit 0,50 € par habitant. J'irai même plus loin puisque vous avez oublié les vœux aux agents : 33,73 € par participant, soit 0,42 € par habitant. En tout et pour tout, les dépenses listées plus les vœux aux agents nous sommes à 3,90 € par habitant.

Maintenant les investissements qui seront portés en 2025 sur la Ville de Narbonne seront de 50 M€ par la Ville et l'Agglomération, soit 877 € par habitant. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement par habitant, elles sont de 1 240 €. Au total, vous mettez en balance 3,90 € pour l'ensemble (chocolats, concerts des seniors, concert de l'harmonie, vœux aux agents, vœux à la population) que vous listez dans votre question aux 2 117 € par habitant, soit 0,18 % du total. La place de la communication que vous jugez excessive est donc, même si l'on se fie à votre addition saugrenue, au minimum 543 fois inférieur à celle des réalisations que nous portons pour l'amélioration du cadre de vie dont vous craignez qu'elle puisse être éclipsée par la mise en scène et la place de la communication. On est donc très loin du village Potemkine, nous ne mentons pas aux Narbonnais en remplaçant le concret par la communication. Les résultats sont là. Nous avons simplement informé la population de nos réalisations passées et de nos réalisations à venir.

Sur le fond, nous assumons la tenue de ces vœux comme chaque année à l'ensemble des Narbonnais pour leur présenter le bilan de 2024 et les projets à venir en 2025. C'est un acte de transparence vis-à-vis de la population et surtout de courage. Nous annonçons nos projets afin de pouvoir être jugés sur pièce à la fin de l'année. Nous ne nous cachons pas. Nous assumons la solidarité de la Ville de Narbonne qui offre aux aînés, dont beaucoup vivent avec de petites retraites, une boîte de chocolats à partager en famille. Souhaitez-vous leur enlever ce plaisir ? Je ne pense pas. Nous assumons la tenue de concerts gratuits comme, je vous le rappelle, l'ensemble de nos manifestations culturelles et événementielles. Souhaitez-vous que l'accès à nos expositions, à nos concerts et à nos fêtes devienne payant ? Je ne le crois pas. Nous assumons la soirée des vœux aux agents et même, depuis 2024, l'organisation d'une soirée d'été en complément. Cela fait partie du cadre de travail. Cela renforce la cohésion des effectifs et surtout, cela fonctionne. Nous sommes passés, en termes d'absentéisme médical, de 12 % en 2022 à 8 % en 2024. Souhaitez-vous que l'on retire ces moments de convivialité qui aujourd'hui font notre force ? Je ne le crois pas. Je ne le pense pas et j'espère qu'à notre place vous ne le feriez pas.

Deuxième question.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Vous avez continué dans la communication et comparé ce qui n'est pas comparable ! Les investissements et la communication...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas un débat, Monsieur SAINTE-CLUQUE, on arrête les questions !

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : On vous a écrit un texte et vous l'avez lu du coup, je ferai une intervention.

Sur la deuxième chose, Monsieur le Maire, vous évoquez régulièrement le manque d'équipements sportifs et vous annoncez, par voie de presse, l'étude d'un nouveau méga complexe destiné aux associations et à la pratique sportive. D'ailleurs vous avez dit, plus exactement : on pourrait aussi rénover les gymnases, mais comme il faut les fermer, c'est compliqué donc il faut faire un méga complexe. Sans dire réellement pourquoi vous vouliez faire un méga complexe, mais on en parlera plus tard. Un choix qui est en contradiction avec ce discours attire notre attention, c'est la démolition prochaine du gymnase situé sur l'ancien site EDF qui d'ailleurs avait fait l'objet d'un article dans *L'Indépendant* de Joël Grandperrin, en janvier 2022. Ce gymnase, bien qu'ancien, mais qui n'est plus aux normes actuelles, a accueilli pendant des décennies des générations de Narbonnais et de Narbonnaises ainsi que diverses associations sportives et culturelles et son emplacement central et son architecture typique en faisait un lieu apprécié de tous. Pourtant, il semble que la municipalité ait choisi de privilégier une opération immobilière au détriment de cet équipement.

Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas envisagé de conserver et de réhabiliter ce gymnase dans le cadre du projet immobilier afin de préserver cet espace au bénéfice des habitants et des associations ? D'ailleurs, beaucoup de riverains nous ont fait part de leur vive – j'ai rajouté «vive», je peux l'ajouter ? – inquiétude, Monsieur le Maire, concernant ce projet et notamment en ce qui concerne l'augmentation de la densité de population, le trafic automobile et la perte de ce gymnase qui participait au cadre de vie du quartier. Ces préoccupations ont-elles réellement été prises en compte ? Enfin, nous nous interrogeons sur une plausible complaisance municipale envers certains aménageurs, car ce choix semble servir des intérêts privés au détriment des besoins collectifs des Narbonnais. Pouvez-vous nous garantir que les décisions prises pour ce projet répondent prioritairement à l'intérêt général et non à des intérêts financiers privés ? Par exemple ce terrain aurait pu servir à la fois de parking et d'espace de verdure et ainsi libérer le quai Vallière et améliorer la vie de ce quartier plutôt que de construire des immeubles. Nous espérons que vous saurez répondre à ces préoccupations légitimes et nous indiquer si la municipalité est prête à réexaminer ce projet en concertation avec les riverains et les élus. Je sais que vous allez nous dire qu'un permis de construire a été déposé et qui a été accordé, mais, Monsieur le Maire, vous faites souvent des miracles, vous avez par exemple réussi à faire en sorte que l'Espace de Liberté, vous avez réussi que les Grands Buffets ne partent plus...

Monsieur le Maire : Restez sur la question écrite, Monsieur SAINTE-CLUQUE sinon on n'en fera plus ! On joue le jeu de la transparence, jouez le jeu de la question écrite et des statuts. Vous êtes légaliste, vous aimez le cadre, le cadre est donné ! Mme ALAUX va vous répondre.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je joue la transparence, je ne peux pas vous répondre après...

Madame Sylvie ALAUX : Monsieur SAINTE-CLUQUE, vous nous interrogez sur les supposées contradictions de l'action municipale concernant le manque de gymnases et de salles de sport. Vous avancez de manière équivoque que la Ville de Narbonne va détruire un de ses gymnases, en l'occurrence l'Espace Handisport de l'ancien site EDF. Je tiens tout d'abord à préciser à l'ensemble des conseillers municipaux que le ledit gymnase, appelé anciennement l'usine, faisait partie intégrante de l'ensemble immobilier propriété d'EDF. Il n'a jamais appartenu à la Ville de Narbonne, a toujours été la propriété d'EDF qui en assurait seule la gestion.

Ensuite, il ne s'agit pas d'un gymnase, mais d'un espace multi sport qui fait 20 m sur 10, contre 44 m sur 24 pour un vrai gymnase. Il a été utilisé par l'entente Narbonne Sport Judo et le club Handisport dans le cadre de mises à disposition par le Comité des Œuvres Sociales d'EDF. En 2006, la Ville a construit le dojo et a mis à disposition cet espace à l'entente Narbonne Sports. Le club Handisport a eu sa mise à disposition de l'espace arrêtée en 2018, sur décision d'EDF. À cette époque, la Ville de Narbonne leur avait mis à disposition les salles au Parc des Sports et de l'Amitié. Je dirais tant mieux pour eux, car l'espace omni sport d'EDF n'était plus aux normes de sécurité, d'accessibilité et de performance énergétique. Vous dites, malgré cela, que la Ville aurait dû conserver cette salle omni sport. Comme vous le savez en tant qu'avocat, la préemption partielle d'un bien constituant une unité foncière est légalement impossible. La Ville aurait donc dû, selon vous, préempter le site dans son intégralité c'est-à-dire dépenser plusieurs millions d'euros dans le seul but de conserver un espace omni sport vétuste. Nous avons certes étudié et envisagé le rachat de ce site et la possibilité d'y implanter certains services municipaux. Le montant de la transaction était cependant beaucoup trop élevé en raison du rachat de ce site exceptionnel situé en plein cœur de ville et le prix des travaux de réhabilitation.

EDF a donc procédé à une transaction entre deux personnes morales de droits privés dans laquelle la Ville de Narbonne n'a aucune légitimité pour intervenir. Par contre – et c'est la deuxième partie de votre question – la Ville de Narbonne a été particulièrement attentive au projet porté par l'acquéreur sur ce site. De nombreux échanges ont eu lieu entre les élus, l'architecte des bâtiments de France et l'architecte-conseil de la Ville. Nous avons tous ensemble soulevé les enjeux importants d'insertion urbaine. Celui-ci répond donc aujourd'hui à nos exigences avec le recyclage d'une friche industrielle 100 % imperméabilisée pour y créer 89 logements. La démarche s'inscrit également dans les principes du Zéro Artificialisation Net, crée une offre résidentielle de qualité en centre-ville pour soutenir le dynamisme commercial et permet la désimperméabilisation des sols. Les riverains que vous évoquez ont été reçus le 20 janvier 2025 par la direction de l'urbanisme, l'acquéreur et l'architecte du projet, M. BARCELONA. Ils se sont montrés très sensibles à la prise en compte de leurs attentes dans ce projet : l'offre de stationnement est de deux places par logement, ce qui est adapté, bien sûr, au contexte de tension forte sur l'espace public ; l'accessibilité des trottoirs qui a justifié un recul des bâtiments ; une qualité également architecturale et paysagère du projet qui traite l'ensemble de l'îlot avec des constructions à l'alignement et un cœur végétalisé.

Contrairement à ce que vous affirmez, l'intérêt général prévaut dans cette réalisation. L'ensemble de vos allégations sont donc, en plus d'être déconnectées de la réalité, calomnieuses et diffamatoires à l'égard des élus.

Monsieur le Maire : Je vous informe que le prochain Conseil municipal aura lieu le 10 avril 2025. Attention, notez la date ! C'était marqué dans vos agendas le 3 avril. Parce que nous attirons beaucoup de monde et pour ne pas faire concurrence à la nocturne des halles, on a choisi de le déplacer la semaine d'après. C'est le 10 avril 2025 à 18h30 dans cette même salle. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25

Signature du Secrétaire de Séance



Évelyne RAPINAT

Signature du Président de séance



Bertrand MAILQUIER